

### Votre demande d'accès à l'information N/D 2025-021

From 15 CISSS LAU Affaires juridiques - Accès à l'information

<aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca>

Date Thu 5/29/2025 7:04 AM

To vince.dall@outlook.com <vince.dall@outlook.com>

PAR COURRIEL

Saint-Jérôme, le 29 mai 2025

**Monsieur Vincent Dallaire** 

vince.dall@outlook.com

Objet: Demande d'accès à l'information N/D 2025-021 relativement à :

1. Le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025.

### Monsieur,

La présente fait suite à notre courriel du 14 mai dernier, dans lequel nous vous informions que les démarches nécessaires pour traiter votre requête étaient en cours. Elle fait également suite à la précision nous ayant été transmise par courriel le 12 mai, par l'entremise de Santé Québec, concernant votre demande d'accès : vous souhaitez uniquement obtenir le nombre de demandes de soins accordées et rejetées, à l'exclusion des remises, annulations et désistements.

Après analyse de votre demande et conformément aux articles 1 et 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous sommes en mesure d'y donner suite.

Vous trouverez donc ci-dessous les données répondant à votre demande. Veuillez noter que les données transmises incluent également les révisions de jugements relatives aux demandes d'autorisation de soins.

Nombre de demandes en autorisation de soins	
Jugements du 1er janvier au 31 décembre 2023	85
Jugements du 1er janvier au 31 décembre 2024	100
Jugements du 1er janvier au 9 mai 2025	35

1 of 3 5/30/25, 00:58

Nous espérons le tout à votre satisfaction et, par ailleurs, si ce n'était pas le cas, nous vous informons qu'en vertu de la législation en vigueur, vous avez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-après une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

### Kathleen Charles

### Technicienne juridique

Présentement en télétravail. Merci de privilégier les communications par courriel ou TEAMS.

Pour : La responsable déléguée de l'accès à l'information, Me Sarah Brutus.

Direction générale- Affaires juridiques

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

**Galeries Laurentides** 

500, boul des Laurentides, bureau 240

Saint-Jérôme, Québec, J7Z 4M2

Téléphone : 450 569-4858, poste 74339

Courriel: <a href="mailto:aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca">aff.jur.acces.inf.cissslau@ssss.gouv.qc.ca</a>
Site internet: <a href="mailto:www.santelaurentides.gouv.qc.ca">www.santelaurentides.gouv.qc.ca</a>

# Extraits de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

<u>1.</u> La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

### **AVIS DE RECOURS**

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnel (RLRQ, chapitre A-2.1)

## Révision par la Commission d'accès à l'information a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en

2 of 3 5/30/25, 00:58

partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit. Elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

## Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36

Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone: 418 528-7741

Télécopieur: 418 529-3102

## Montréal

2045, rue Stanley, bureau 900

Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone: 514 873-4196

Télécopieur: 514 844-6170

Courriel: <a href="mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca">cai.gouv.qc.ca</a>

3 of 3 5/30/25, 00:58